

**AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE PROJET ARRETE
LE 8 FEVRIER 2017
DU SCOT MONTAGNE-VIGNOBLE – RIED**

Le projet de SCOT MONTAGNE – VIGNOBLE – RIED, arrêté par délibération du Comité Syndical du 8 février 2017 appelle les observations suivantes du Conseil départemental du Haut-Rhin.

En préalable, il convient de souligner la qualité des documents et le travail circonstancié et très détaillé réalisé notamment pour le rapport de présentation.

A cet effet, deux points spécifiques peuvent être mis en exergue :

- D'une part, la réalisation du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial),
- D'autre part, le travail d'analyse environnementale des projets de localisation des activités économiques et des projets stratégiques touristiques figurant dans le rapport de présentation – livret 6.

◆ **Structuration du territoire et objectifs principaux :**

Diagnostic :

Le SCOT approuvé en 2010 prévoyait une croissance de 13 % entre 2010 et 2030, soit une augmentation de 4 810 habitants.

Le diagnostic montre un décrochage démographique du territoire depuis 2008 et le nouveau projet vise à un rééquilibrage.

Cette tendance est liée principalement à :

- L'attractivité touristique, portée par une qualité de patrimoine historique, architectural et viticole, qui a entraîné la transformation de logements des bourgs-centres et des villages d'une fonction de résidence principale à celle de gîte touristique,
- Une très forte difficulté de mobilisation du foncier.

Ces éléments sont clairement établis et présentés dans le PADD et le DOO.

Armature urbaine :

L'armature urbaine est présentée dans le PADD et se décline en deux niveaux :

- Trois bourgs-centres : Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey,
- Les autres communes.

Les objectifs sont ensuite clairement déclinés selon ces deux niveaux (objectifs de production en logements, densités à respecter...) et exposés dans le DOO.

La consommation foncière :

Pour l'habitat, un total de 72 ha est prévu, auquel s'ajoutent 32 ha pour la prise en compte de la rétention foncière, soit un total de 103 ha in fine.

47 ha de zones d'activité sont planifiées, ventilées en :

- 23 ha déjà inscrits dans les documents d'urbanisme locaux,
- 15 ha pour la zone intercommunautaire de Bennwihr gare / Ostheim,
- 9 ha complémentaires pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Développement économique :

Concernant les zones économiques, les surfaces figurant dans le tableau en page 8 du rapport de présentation – livret 7, diffèrent de celles exposées dans la carte de synthèse en page 35 du DOO.

Une mise en cohérence devrait être réalisée.

La zone intercommunautaire de Bennwihr gare / Ostheim était déjà prévue au SCOT de 2010 ; elle s'inscrit dans un secteur complexe et l'enjeu d'une liaison performante avec la RN 83 apparaît comme une condition sine qua non à sa réalisation.

Activité commerciale :

Pour l'activité commerciale, il n'y a pas de surfaces prévues d'extension/création en termes de consommation foncière, mais un encadrement des surfaces de planchers selon des localisations préférentielles définies par le DAAC.

Celui-ci comprend des prescriptions intéressantes, comme la mixité des fonctions urbaines pour l'aménagement commercial des centralités urbaines (prescription [P05] du DAAC), la densification des équipements commerciaux (prescription [P06] du DAAC) et l'intégration paysagère (prescription [P07] du DAAC)

Synthèse de la consommation foncière :

La très difficile capacité de mobilisation du foncier est confirmée par la consommation foncière de l'habitat qui s'élève à 11,4 ha seulement pour la période 2010-2014 et par le fait que 86 % des logements ont été construits dans les enveloppes urbaines T0, contre seulement 14 % en extension (cf. page 6 du rapport de présentation – livret 3).

Ces chiffres montrent un fort tassement du rythme de construction, puisque le rapport de présentation – livret 1, indique en page 41 une consommation foncière pour l'habitat de 72,2 ha entre 2005 et 2014, soit 7,22 ha/an.

La consommation générale d'espace est évaluée à 118,5 ha sur la période 2005-2014, soit 11,8 ha /an (page 39 du rapport de présentation – livret 1).

L'objectif de modération de la consommation foncière apparaît clairement affiché par le SCOT, puisque le projet table sur 119 ha d'extension pour la période 2017-2035 (page 7 du DOO), soit + 6,6 ha/an.

◆ **Equipements :**

Structures médicales :

La description faite en pages 49-50 du rapport de présentation – livret 1, peut être mise en jours selon les corrections opérées ci-dessous :

5.1. Les équipements médicaux

Les communes de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey concentrent une part importante de ces services, une majorité d'autres communes assurant un relais, en particulier pour ce qui relève de la présence d'un médecin généraliste.

Même si certaines communes ne disposent d'aucun service médical ou paramédical, la couverture du territoire du SCoT apparaît suffisante. De plus, l'ensemble du territoire est couvert par un service de soin à domicile.

Les soins les plus lourds sont assurés à l'hôpital de Colmar, et, plus marginalement en fonction du lieu d'habitation vers Sélestat. Les hôpitaux de Ribeauvillé et de Kaysersberg sont plus spécifiquement destinés aux soins envers les personnes âgées.

► Les structures d'accueil pour les personnes âgées

Si l'ensemble du territoire apparaît bien couvert en structures d'accueil pour personnes âgées, ces dernières offrent essentiellement des lits de maison de retraite classique surtout adaptés aux personnes moyennement dépendantes et des lits en long séjour.

Les taux d'équipement en [lits médicalisés](#)²⁴ EHPAD²⁴, en hébergement permanent au niveau départemental, est de 107 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. Par comparaison, le Bassin de Vie de Sainte Marie aux Mines²⁵ présente le double de places puisque son taux d'équipement s'élève à ~~200~~ 204 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. En somme, ce bassin de vie présente un taux d'équipement satisfaisant, puisqu'il rassemble 14% des places du Haut-Rhin pour 7% de la population de 75 ans et plus.

²⁴ Taux d'équipement en lits médicalisés : places d'hébergement permanent en EHPAD et USLD au 31/12/2014-2016 et population PR Recensement Population 2012-2013 INSEE.

²⁵ Le bassin de vie de Sainte-Marie-aux-Mines comprend les communes d'Ammerschwihr, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Le Bonhomme, Fréland, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Lièpvre, Mittelwihr, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Sambach-le-Franc, Sarschwihr, Ste-Croix-aux-Mines, St-Hippolyte, Ste-Marie-aux-Mines, Sigolsheim, Thannenkirch, Zellenberg.

A l'échelle du territoire Montagne, Vignoble et Ried, le taux d'équipement [médicalisé](#) est semblable à celui du bassin de vie précédemment cité. Au 31 décembre ~~2014~~ 2016, il présentait ~~200~~ 208 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. Le territoire étudié présente donc un taux d'équipement en EHPAD satisfaisant.

Nombre de places installées au 31/12/2014 EHPAD	Capacités	Observations
Ammerschwihr – Résidence Hospitalière de la Weiss	75	Dont 12 places en accueil de jour Alzheimer
Beblenheim – Maison de Retraite « Petit Château »	70	Dont 15 places en hébergement temporaire
Bergheim /Saint-Hippolyte – EHPAD « Les Fraxinelles »	120	Dont 14 places en UVP (Alzheimer)
Kaysersberg – Résidence Hospitalière de la Weiss	77 99	
Fréland – Résidence Médicalisée du Canton Vert	53	
Lapoutroie – Résidence médicalisée du Canton Vert	69	
Le Bonhomme – Résidence Médicalisée du Canton Vert	45	Places spécialisées PHV (Personnes Handicapées Vieillissantes)
Orbey – Résidence Médicalisée du Canton Vert	66	
Ribeauvillé - Hôpital	165	Dont 46 places en USLD, Dont 25 places en UVP (Alzheimer)
Ribeauvillé – Maison de Retraite « Sainte-Famille »	38	
TOTAL places installées	778 800	751 773 places en hébergement permanent, 12 places en Accueil de Jour, 15 places en hébergement temporaire

[Nombre de places installées au 31/12/2016](#)

Par ailleurs, ce secteur se caractérise par :

- Une prise en charge spécifique pour les malades d'Alzheimer : 6 lits à Ammerschwihr, auxquels s'ajoutent 10 12 places d'accueil de jour pour ces malades ou des maladies de pathologie similaires, accueil destiné à soulager les familles des malades. De même l'EHPAD de Bergheim et l'hôpital de Ribeauvillé comprennent une des unités de vie protégée (UVP) de respectivement 14 et 46 places. Enfin les EHPAD de Bergheim et de Beblenheim disposent de et un pôles d'activités et de soins adaptés.
- Une offre d'hébergement temporaire de 15 lits, soit 10 % de l'offre du département très limitée (17 lits répartis sur 3 sites) et une l'offre d'accueil de jour est de 12 places « symbolique », soit un taux d'équipement de 3,2 % personnes de plus de 75 ans (5 % au niveau du Bassin de Vie et 3,6 % au niveau départemental).

Les prestations et services en faveur du maintien à domicile sont également limités dans l'accueil de jour autonome à Ammerschwihr (10 places) et à l'hôpital de jour gériatrie de Ribeauvillé (5 places). De plus, alors que la couverture du territoire en médecins généralistes apparaît largement suffisante, le ratio d'infirmiers libéraux est inférieur à la moyenne départementale.

Les perspectives d'évolution démographique réalisées dans le cadre du Schéma de Gérontologie 2006-2011 par le Conseil Général du Haut-Rhin pour le bassin de vie²⁶ de Sainte-Marie-Aux-Mines mettent en évidence :

²⁶ Le bassin de vie de Sainte-Marie-aux-Mines comprend les communes d'Ammerschwihr, Aubure, Beblenheim, Bebwihir, Bergheim, Le Bonhomme, Fréland, Guémar, Hunawihir, Illhaeusern, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Lièpvre, Mittelwihir, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihir, Rodern, Rombach-le-Franc, Rorschwihr, Ste-Croix-aux-Mines, St-Hippolyte, Ste-Marie-aux-Mines, Sigolsheim, Thannenkirch, Zellenberg.

- La forte représentation des personnes âgées de 75 ans et + dans ce bassin de vie, supérieure à celle du Haut-Rhin (une augmentation de 25% attendu entre 2008 et 2021) ;
- Une forte augmentation des 85 ans et + attendue entre 2008 et 2021 (108%), soit 20 points de plus que celle attendue sur le département ;
- Ce bassin de vie reste l'un des plus âgés du département avec le second indice de vieillissement le plus fort après Colmar. A l'horizon de 2021 le

Etablissements d'accueil de la petite enfance :

Sur la description en pages 51-52 du rapport de présentation –livret 1, la correction suivante est à apporter :

5.2. Un fort développement de l'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil pour les jeunes enfants se sont fortement développées entre les années 2000 et 2010 du fait des évolutions démographiques et peu depuis 2008 et la baisse de population associée sur le territoire. Les apports migratoires de ménages d'actifs, générés par cette période de croissance démographique ont suscité l'accroissement de la demande de structures de garde. Demande d'autant plus accrue dans la configuration où les deux membres du couple travaillent et ont de jeunes enfants. De fait, les intercommunalités ont développé les structures d'accueil de la petite enfance et ont renforcé l'accueil périscolaire.

De plus, des relais d'assistantes maternelles ont été mis en place à Ribeauvillé et Kaysersberg. Au 31 décembre 2015, 189 assistantes maternelles agréées pour le territoire ont été recensées, soit une augmentation de +122% par rapport à 2005. En somme, 166-611 places d'assistante maternelle sont proposées, représentant un taux de couverture de 58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 55 pour le département du Haut Rhin).

On a donc pu constater une diffusion importante des structures « multi-accueil » (qui accueillent les jeunes enfants, de façon occasionnelle ou de manière régulière) sur l'ensemble du territoire. Au 31 décembre 2014, 7 établissements d'accueil de jeune enfant (âgés de moins de 3 ans) ont été recensés, permettant d'offrir 186 places de multi-accueil²⁷. Le taux d'équipement du territoire MVR est de 179,2 places pour 1000 enfants de moins de 3 ans, et s'avère bien supérieur à la moyenne départementale et nationale (146 places pour 1000 enfants).

²⁷ Annexe, le tableau de répartition des places en multi-accueil

Toutefois, les demandes à court ou moyen termes ne sont pas négligeables, dans la mesure où les solidarités familiales (prise en charge des enfants par les grands-parents) joueront de moins en moins à l'avenir (grands-parents eux-mêmes encore actifs ou trop éloignés géographiquement).

Structures d'accueil pour les handicapés :

Dans la description en page 54 du rapport de présentation –livret 1, les mises à jours suivantes peuvent être intégrées :

5.4. L'accueil des personnes handicapées

Si le département du Haut-Rhin se caractérise par un fort taux d'équipement en structures pour enfants et adultes handicapés, la quasi-totalité des structures est située en milieu urbain. Cette concentration génère des difficultés d'accès depuis les zones périphériques.

Ainsi, le périmètre du SCOT comprend seulement quatre 5 établissements d'accueil pour personnes handicapées :

- 3 Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) à Aubure et Orbey, destiné aux personnes handicapées présentant une certaine autonomie dans les actes simples de la vie quotidienne mais sans pour autant pouvant exercer une activité professionnelle
- 2 Foyers d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (FATH) à Orbey, assurant un hébergement non médicalisé aux travailleurs handicapés de 18 ans et +

FAS <u>Aubure</u> <u>Lieu de Vie Arc en Ciel</u>	21 places
FAS <u>Orbey</u> <u>« Les Sources »</u>	36 places
FAS <u>Orbey</u> <u>« l'Atre de la Vallée »</u>	<u>28 places</u>
FATH <u>Orbey</u> <u>« l'Atre de la Vallée »</u>	15 places
FATH <u>Orbey</u> <u>« Les Sources »</u>	4 places
	<u>104 places</u>

En 2014/2016, le taux d'équipement en foyers d'hébergement* du SCOT est de 4,2%-5,8 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Le taux départemental attient atteint lui 4,1 % places pour 1 000 habitants.

* places installées au 31/12/2016 et Recensement Population INSEE 2013

Sites touristiques :

L'activité de la station du Lac Blanc – structurante de la filière touristique et économique fortement promotionnée par l'Office de Tourisme de Kaysersberg – mériterait d'être davantage mise en avant dans les différents documents.

Le PADD prévoit en page 26 le maintien du taux d'emploi local. La station du Lac Blanc joue justement un rôle important en termes d'emplois directs et indirects à l'échelle du SCOT. De plus, la situation des saisonniers est favorisée par les dispositions de la Loi Montagne Acte 2 du 28 décembre 20016 (articles 43 à 48).

Dans le rapport de présentation en page 100 sur l'emploi dans le territoire, il serait intéressant d'avoir la mesure des emplois induits par l'activité de la station du Lac Blanc (directs / indirects et saisonniers).

Concernant le parc animalier d'Aubure, une description très fine du projet figure en pages 38 à 42 du DOO. Certains éléments détaillés pourraient être reportés dans le rapport de présentation.

Pour ce projet, une attention particulière devra être portée au raccordement sur la RD 11 III en tenant compte du trafic attendu de la future zone et de la possibilité d'aménager un carrefour, si nécessaire.

◆ Infrastructures, mobilité :

Réseau routier :

Par délibération du 27 octobre 1997, le Conseil Général a décidé de prendre en considération la future déviation de la RD 4 à Bennwihr – gare et l'aménagement d'un demi-échangeur Nord sur la RN 83 à Bennwihr, ainsi que du recours à l'expropriation pour le cas où les négociations amiables qui seraient menées n'aboutiraient pas. Le projet d'un échangeur complet à Bennwihr et à Houssen mentionné dans le DOO (pages 30 – 31) constitue un projet d'aménagement dont les fonctionnalités excèdent celles retenues par l'Assemblée départementale.

Les autres projets de nouvelles liaisons et de nouveaux contournements routiers inscrits ou évoqués dans le SCOT arrêté n'ont donné lieu à aucune délibération du Conseil départemental.

Ecotaxe PL :

Le projet de SCOT prévoit l'aménagement de l'axe Nord-Sud alsacien mais n'évoque pas le sujet de l'écotaxe et de son impact sur le trafic.

En effet, dans le cadre d'un enjeu de développement durable, le projet d'écotaxe consiste à faire supporter aux poids lourds (PL) les émissions polluantes, le bruit et la dégradation des chaussées que leur circulation génère.

Il s'agit de réduire les circulations PL en incitant au report modal vers les voies d'eau et ferroviaires, en optimisant des chargements des véhicules et en limitant les effets de la LKw Maut (mise en place depuis 2005 en Allemagne) sur l'axe Nord-Sud alsacien.

L'idée est de faire supporter majoritairement la taxe aux poids lourds non régionaux pour financer l'entretien, la sécurisation et l'amélioration (traitement des eaux pluviales, transparence biologique, protection contre le bruit) du réseau assujéti à la taxe et financer de nouvelles infrastructures (routières ou ferroviaires ou fluviales...).

RN 59 et tunnel Maurice Lemaire :

Le projet de SCOT prévoit des contournements routiers le long de la RD 415, mais n'évoque pas la RN 59 et le tunnel Maurice Lemaire.

La RN59 entre Saint-Dié et Sélestat constitue le seul itinéraire comportant un tunnel (« Maurice Lemaire ») permettant de traverser le massif vosgien, dans sa partie centrale, sans franchir de col.

Malgré la forte baisse des tarifs du péage du tunnel appliquée depuis 2016, le trafic poids-lourds empruntant les cols vosgiens n'a pas diminué (il reste notamment 1 100 poids-lourds par jour dans le col du Bonhomme).

La réalisation de la déviation de Châtenois et la sécurisation de la RN59 entre Lièpvre et Châtenois constituent des points importants à traiter.

Les enjeux induits sont les suivants :

- Réduire au strict minimum nécessaire la circulation des poids-lourds en transit dans les cols vosgiens en reportant ce trafic sur l'itinéraire RN59 entre Saint-Dié et A35 (à hauteur de Sélestat) :
- Améliorer de la sécurité des usagers des routes ainsi que des piétons et des cycles dans la traversée des communes,

- Réduire des nuisances affectant la santé et la qualité de vie des riverains des routes franchissant les cols,
- Diminuer des émissions polluantes affectant le milieu naturel (notamment dans le Parc Régional Naturel des Ballons des Vosges) et la qualité de l'air,

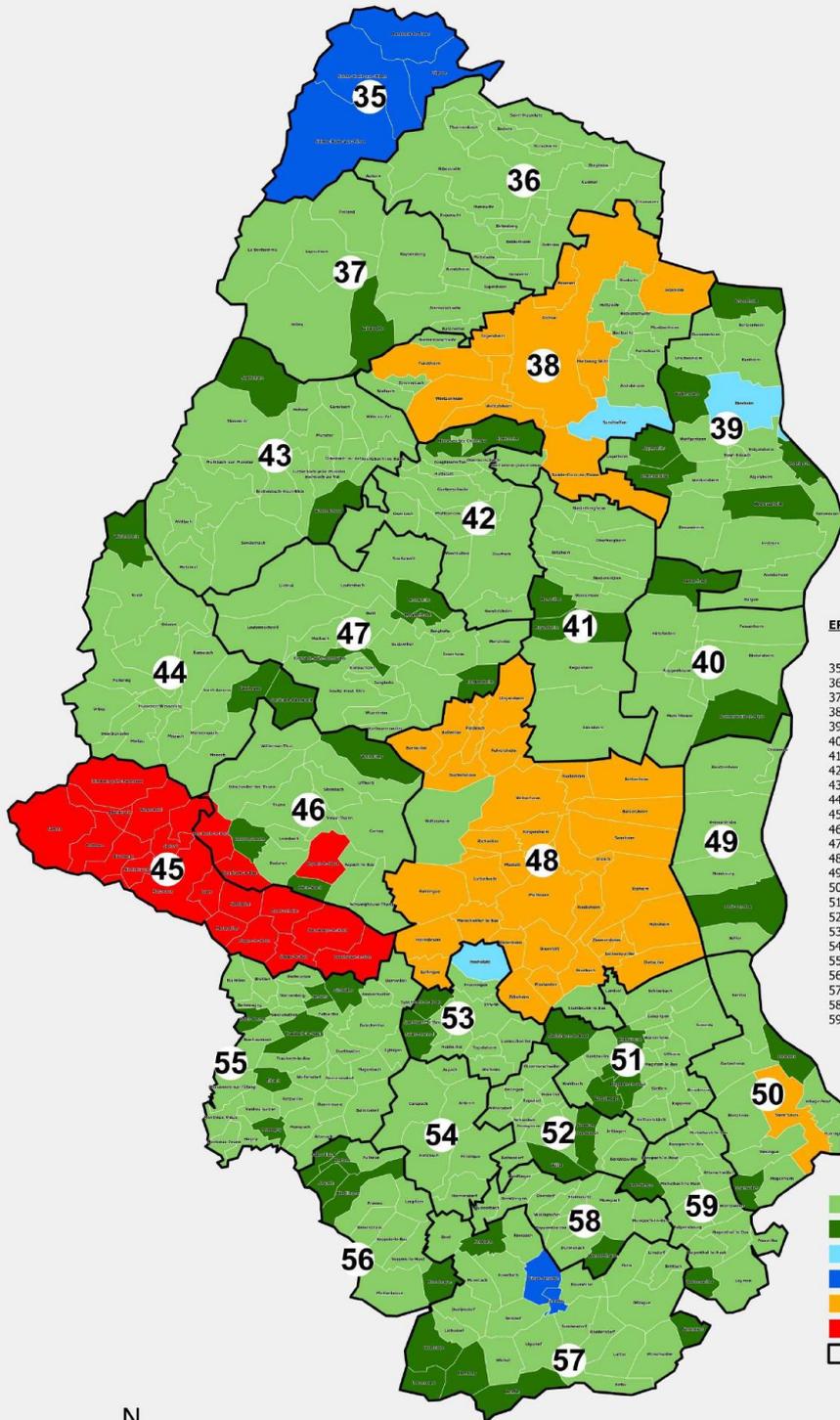
Très Haut Débit (THD) :

La carte de déploiement du THD dans le Haut-Rhin pourrait être insérée dans le rapport de présentation – livret 1 en page 58(cf. page suivante).

Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) fixe un objectif général d'accès au THD pour toutes les communes alsaciennes situées hors des périmètres d'investissement des opérateurs (à savoir sur le Haut-Rhin, les agglomérations de Colmar et Mulhouse ainsi que de la ville de Saint-Louis) par la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé **THD Alsace**.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site internet de la Région :
<http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/actions/lamenagement-numerique-territoire-tres-haut-debit/>

Phase de déploiement du projet THD en Alsace Département du Haut-Rhin



EPCI dans le Haut-Rhin :

- 35. CC DU VAL D'ARGENT
- 36. CC DU PAYS DE RIBEAUVILLE
- 37. CC DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG
- 38. COLMAR AGGLOMERATION
- 39. CC DU PAYS DE BRISACH
- 40. CC ESSOR DU RHIN
- 41. CC DU CENTRE HAUT-RHIN
- 42. CC PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX
- 43. CC DE LA VALLÉE DE MUNSTER
- 44. CC DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN
- 45. CC DE LA VALLÉE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH
- 46. CC DE THANN-CERNAY
- 47. CC DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
- 48. CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
- 49. CC PORTE DE FRANCE - RHIN SUD
- 50. CA DES TROIS FRONTIÈRES
- 51. CC DU PAYS DE SIERENTZ
- 52. CC DE LA VALLÉE DE HUNDSBACH
- 53. CC DU SECTEUR D'ILLFURTH
- 54. CC D'ALTIRKIRCH
- 55. CC DE LA RÉGION DE DANNEMARIE - LA PORTE D'ALSACE-
- 56. CC DE LA VALLÉE DE LA LARGUE
- 57. CC DU JURA ALSACIEN
- 58. CC ILL ET GERSBACH
- 59. CC DE LA PORTE DU SUNDGAU

- Communes en tranche ferme
- dont communes prioritaires
- Communes en tranche conditionnelle
- dont communes avec régies
- Communes en zone conventionnée FTTH
- Communes avec réseau câblé modernisé privé
- EPCI

Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Réalisation : Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine / SIG2
Données : Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Fond de carte : Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Décembre 2015

◆ **Tourisme**

Le volet touristique n'aborde pas l'enjeu lié aux pistes cyclables et notamment à l'Euro-véloroute n°5 (Véloroute du Vignoble) traversant le territoire.

A cet effet, les préconisations suivantes pourraient être prévues :

- La promotion de l'Euro-véloroute qui passe sur le territoire (et de la démarche partenariale Alsace à vélo),
- La valorisation des socio-professionnels qui conduisent des actions auprès des cyclotouristes (plus-values garage à vélos et accueil des cyclistes, itinérance sans bagages, promotions des services offerts aux cyclistes...),
- La mise en cohérence des schémas cyclables des territoires (optimisations des tracés et projets futurs, continuités d'itinéraires, réflexions sur les attentes des touristes...).

◆ **Environnement**

Milieus naturels :

Les ENS (Espaces Naturels Sensibles) sont décrits succinctement en page 58 du rapport de présentation – livret 2. Cette description est erronée et devrait être reprise.

Les ENS mériteraient également d'être reportés sur la carte des protections naturelles figurant en page 57 de ce même document.

Evaluation des incidences environnementales des zones d'aménagement :

L'analyse des incidences environnementales des zones d'activités projetées ainsi que des sites touristiques figure en pages 30 à 45 du rapport de présentation – livret 6. La synthèse des incidences est dressée dans le tableau figurant en page 8 du rapport de présentation – livret 7.

SRCE :

Une analyse spécifique a été menée pour transcrire le SRCE à une échelle plus fine (pages 77 à 100) ; des réservoirs de biodiversité « complémentaires » ont été ajoutés par rapport au SRCE (page 85) ainsi que des corridors locaux. Tout ceci aboutit à un zonage très fin, figurant sur la carte n°3 en page 54 du DOO. Les infrastructures fragmentantes figurent en page 93 du rapport de présentation – volet 3.

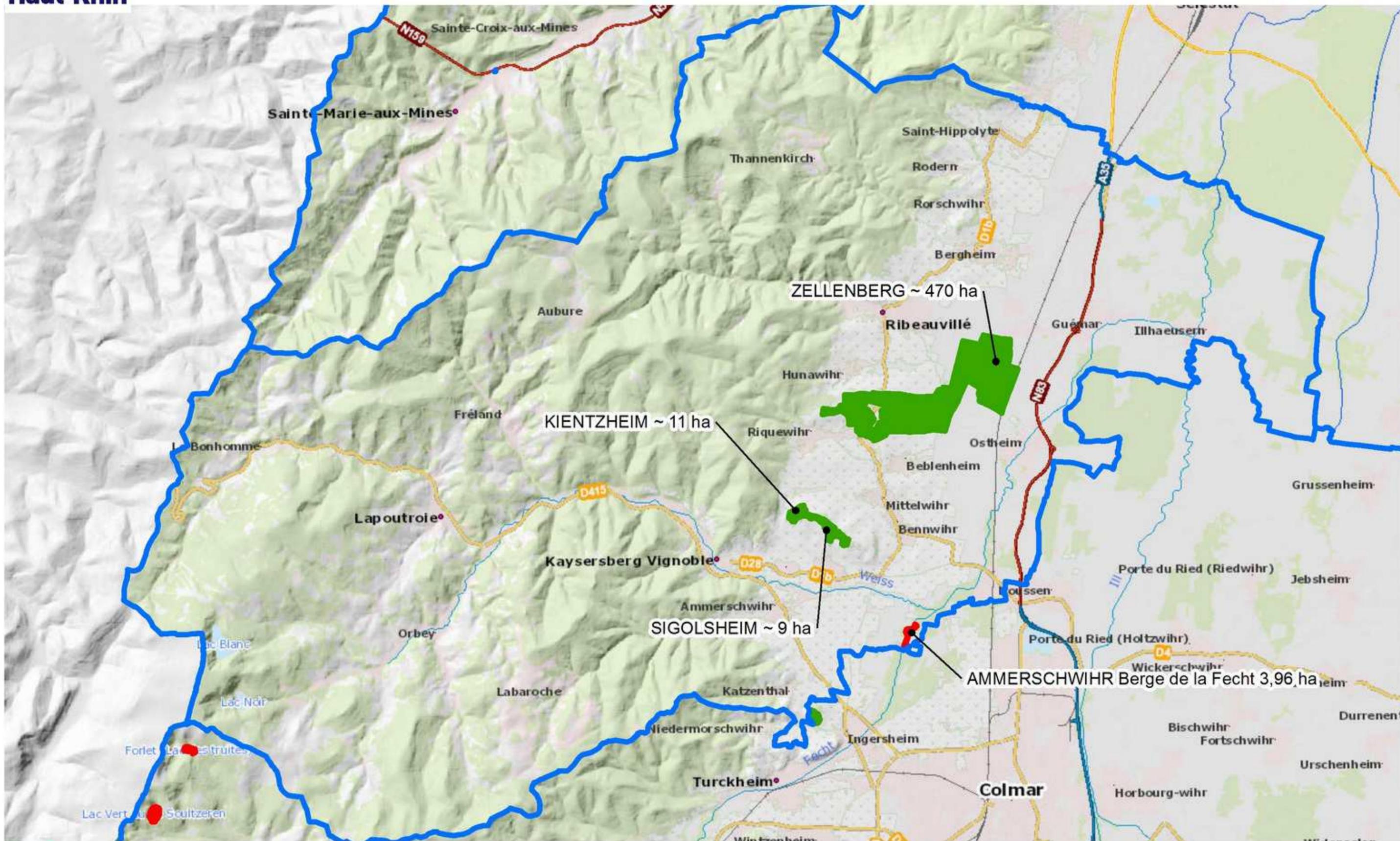
Zones humides :

La carte des zones humides du SAGE de la Lauch a été intégrée au SCOT, dans le volet environnemental de l'état initial. Elle sera toutefois à mettre à jour à la marge ultérieurement, lorsque le SAGE sera approuvé (prévu en fin 2017).

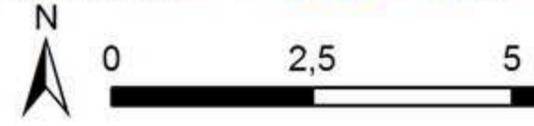


Zone de Prémption et Espace Naturel Sensible

Périmètre SCOT Montagne Vignoble Ried - 2017



 Espace Naturel Sensible ENS
 Zone de Prémption Espace Naturel Sensible ZPENS



Source : DDFIP68 ; Cd68 DEVI-SEA
 10 Réalisation : Cd68 DEVI -SEA
 avril 2017